

Roger CHARIER
Avocat au Barreau
des Hautes-Pyrénées

ELECTIONS LEGISLATIVES du 23 JUIN 1968

UNION DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL
Ve REPUBLIQUE

Electrices, Electeurs,
Chers Concitoyens,

La brièveté de cette campagne ne m'a point permis de vous voir comme je l'aurais voulu.

Au demeurant, j'ai également pensé que, dans cette déplorable période d'agitation, il convenait que la liberté du vote s'exerce d'abord dans le silence de la réflexion.

Ce ne sont pas, en effet, les démarches intéressées ni les proclamations bruyantes qui déterminent le citoyen moderne dans son choix.

Il a désormais chez lui, et dans la paix de son foyer, des possibilités discrètes de documentation efficace.

Ceci vaut bien cela.

Ma seule prétention, en sollicitant vos suffrages, sera donc de vous inviter, dans le silence et le calme, à prendre connaissance des raisons et des conditions de mon action.

J'avais sollicité, aux élections législatives de 1962, les suffrages des électrices et des électeurs de la première circonscription, sous le signe déjà de l'Union Démocratique du Travail.

C'est que dès ce moment, j'entendais contribuer à instaurer, sous l'égide du Général de Gaulle qui incarnait, du fait de son élection, la légitimité française, — **les fondements d'une politique sociale hardie destinée à établir entre employeurs et salariés ces rapports nouvaux commandés par le monde moderne.** Et je déplore que les appels souvent angoissés de René CAPITANT n'aient pas été suivis d'effet.

Si j'ai accepté, avec mon ami Jean-Louis FOURCADE de solliciter, pour les élections du 23 juin, les suffrages de cette même circonscription à laquelle je suis profondément attaché par mes origines et ma naissance, c'est que d'une part, mon sentiment n'a point changé, et que d'autre part, à travers la crise grave qui secoue le pays, j'entends m'exprimer en toute indépendance, en toute franchise, à l'exclusion de tout esprit d'inconditionnalité contraire certes à mon tempérament.

Je veux donc éloigner de moi tout souci systématique de plaire ou de déplaire.

Une élection n'est pas toujours nécessairement une opération de charme. C'est pour moi, en tout cas la possibilité publique de préciser une pensée. Cela compte.

Les faits sont toujours beaucoup plus beaux que les plus belles théories. Ils demeurent nos maîtres et nous devons en tirer leçon.

Dès 1958, j'ai été de ceux qui se sont battus pour que les institutions puissent procurer aux gouvernants la possibilité de gouverner.

Faut-il le redire, le mérite sans doute essentiel de la Ve République aura été de substituer la stabilité à l'instabilité antérieure, particulièrement nocive.

Mais il est clair que la stabilité ne peut être qu'un moyen de gouverner et que stabilité ne veut point dire immobilisme.

Le moyen ne doit point se confondre avec le but.

Autrement dit, la stabilité dans les institutions doit procurer l'efficacité dans l'art de gouverner.

Gouverner est en effet une opération de vie, sans cesse mouvante, à adapter aux circonstances et aux hommes.

C'est dire que dans les limites, que je voudrais les plus extensives, où se situe une certaine philosophie de l'homme, rejetant totalitarisme et anarchie, — je pense que les dialogues, les « concertations » sont extrêmement souhaitables.

Et que si on en prône la nécessité dans les rapports sociaux, il faut aussi les admettre et même les rechercher dans les conseils de gouvernement.

La vie sociale est fondée, pour beaucoup, sur des compromis bénéfiques. Il est rare que l'on ait absolument tort ou absolument raison et la transaction est le contrat qui procure, lorsqu'il peut intervenir, le plus d'apaisements.

C'est dire que je m'élève contre tout hermétisme ou contre tout système d'auto-contemplation.

Des élargissements de majorité seront donc indispensables dans la prochaine législature.



Jean-Louis FOURCADE
Agriculteur à Soues

Mais, je persiste à penser (et c'est ce qui, entre autres, me sépare des opposants inconditionnels dont les possibilités de gouvernement sont absolument stériles), que ces élargissements doivent se placer sous l'égide du Général de GAULLE qui, du fait de son élection, incarne en 1968 comme il l'incarnait en 1962, la légitimité française.

Je persiste ainsi à me réclamer de celui qui, à plusieurs périodes de l'histoire de la France, a **sauvé la Liberté et la République**.

C'est donc à ce nouveau contact de deux expressions populaires, celle du 12 décembre 1965 qui a désigné le Général de GAULLE comme Chef de l'Etat, et celle du 23 juin 1968 qui élira une nouvelle Assemblée Nationale, que seront confrontés les grands problèmes de l'heure parmi lesquels se trouvent par priorité, le rétablissement et le maintien de l'ordre et de la paix publique.

Le pays, en effet, a un besoin urgent :

- **d'éliminer ces ferments de désordre et de discorde savamment entretenus.**
- **de mettre hors d'état de nuire ceux qui, sous les faux prétextes d'aberrantes mutations, tendent, par l'anarchie, à la destruction de l'Etat et de la Nation.**
- **de rétablir l'équilibre moral de nos enfants qui sont apparus comme les innocentes victimes de jeux politiques auxquels se sont livrés trop lontemps un certain nombre de ceux dont la tâche pourtant éminente, était simplement de les éduquer et de les instruire.**
- **de promouvoir une réforme judicieuse d'une Université ouverte au monde moderne.**
- **de proposer et d'instaurer chez les travailleurs les larges perspectives de la participation.**

Qui mieux que le Général de GAULLE pourrait assumer ces charges nationales ?

Aidez-le à le faire en votant CHARIER-FOURCADE.

R. CHARIER

Candidat U. D. T. - V[e] République

sous le haut patronage de René CAPITANT
et de Philippe DECHARTRE.

IMP. DE BIGORRE - TARBES